LE SERVICE
ACTIONS
ÉDUCATIVES
VOUS INFORME

Inscriptions scolaires 2022/2023

1ère année de maternelle PS (enfants nés en 2019)

Très petite section / TPS (enfants nés en 2020)

Instruction obligatoire dès 3 ans

PERIODE : **Du mercredi 1er décembre 2021 au vendredi 4 mars 2022 inclus**

LIEU : **Guichet Unique des Services à la population, Centre commercial de l'Hôtel de Ville**

DOCUMENTS ORIGINAUX A FOURNIR *:

A ► Carte d'identité du responsable légal : *Présence du Responsable légal obligatoire,*

B ► Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (moins de 6 mois pour un acte établi à l'étranger),

Jugement pour cas spécifiques (divorce, famille d'accueil, ...),

C ► Justificatifs de domicile : Quittance EDF ou GDF de moins de trois mois, et pour les :

Locataires : une quittance de loyer de moins de 3 mois et (si manuscrite) bail de location,

Propriétaires : dernière taxe foncière ou acte de propriété.

Hébergés :

- attestation d'hébergement,
- photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant,
- justificatif de domicile au nom de l'hébergé chez l'hébergeant de moins de 3 mois (Attestation CAF ou courrier Sécurité sociale…),

D ► Carnet de vaccinations à jour :

- pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018 les 3 DTP et leurs rappels,
- pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018 les 11 vaccins réglementés**.**

E ► **Informations obligatoires à communiquer** : allergie(s) alimentaire(s) de l'enfant,

F ► Adresse courriel valide + numéro de matricule CAF,

G ► Coordonnées d'une tierce personne autre que les parents avec numéro de téléphone,

H ► Courrier explicatif pour une demande d'inscription en très petite section (TPS enfant né en 2020). La demande sera étu-

+ d'informations : Direction de l'Enfance — enfance@villedegarges.com

WWW.VILLEDEGARGES.FR

GARGES Forte & fière

La réussite éducative pour tous